

The background of the entire page is a scenic autumn landscape. In the foreground, a large tree with thick, dark branches and dense foliage of golden-yellow and orange leaves dominates the upper half of the frame. The tree's canopy is thick, with some blue sky visible through the leaves. Below the tree, the landscape opens up into a valley. In the distance, a range of mountains is visible, their peaks softened by a light mist or haze. The overall color palette is warm, dominated by the yellows and oranges of the autumn foliage, with a soft, hazy atmosphere. The entire image is enclosed within a thin black rectangular border.

Rappel aux insoucians sur le droit des parents et des enfants.

Abu Al-Leyth Nasr As-Samarqandi



Abou Hourayra -*qu'Allâh l'agrée*- a dit que le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- a dit : « **Le père doit à l'égard de son enfant trois devoirs : Lui choisir un bon nom, lui enseigner le Livre [al-Qor'ân] dès qu'il atteint l'âge de raison, le marier dès qu'il atteint l'âge de la puberté.** »¹

Il est rapporté qu'un homme est venu à 'Umar -*qu'Allâh l'agrée*- avec son fils et lui dit : « **C'est mon fils et il est ingrat avec moi.** »

'Umar -*qu'Allâh l'agrée*- dit au fils : « Ne crains-tu pas Dieu avec cette ingratitude à l'égard de ton père ? Le père a un droit comme cela, et un droit comme cela. »

L'enfant répondit : « Ô Prince des croyants ! L'enfant n'a t-il pas de droit sur son père ? »

Il ['Umar] répondit : « Oui. Il a sur son père le droit de choisir sa mère qui doit être digne d'éloges, cela veut dire, de ne pas se marier avec une femme infâme afin que l'enfant ne soit pas déconsidéré dû à cette femme. »

Et il dit encore : « Lui choisir un bon prénom et lui enseigner le Livre [al-Qor'ân]. »

Et le fils de répondre : « Par Allah ! Il n'a pas choisit [une bonne] mère, certes elle n'est qu'une esclave parmi les "Sind" [sindiya] qu'il a acheté pour 400 dirhâms, il ne m'a pas donné un beau prénom, car il m'a appelé "Djou'alân" qui indique le "scarabée", et il ne m'a pas enseigné un seul verset du Livre d'Allah. ».

Alors 'Umar -*qu'Allâh l'agrée*- se tourna vers le père et lui dit : « Tu dis : Mon fils est ingrat à mon égard, alors que c'est toi qui a été ingrat avant qu'il le soit ! Repart. ».

Al-Faqîh (rahimahullâh) a dit : « **J'ai entendu mon père raconter de Abou Hafs al-Iskandarânî, qui était parmi les savants de Samarqand, qu'un homme vint à lui et lui dit : Mon fils m'a battu et il m'a fait mal.** »

Il dit : « Subhâna l-Lâh ! L'enfant qui bat son père ? »

L'homme de répondre : « Oui, il m'a battu et m'a fait mal. »

Il [Abou Hafs] lui dit : « Est-ce que tu lui as enseigné la politesse [al-Adab] et la science

¹ Hadîth très faible. Voir al-Asbahânî dans "al-Targhîb wal-Tarhîb" -, Dha'îf al-Djâmi' n°2734.

"Les Étoiles de la Sunna – Pour la diffusion du savoir authentique." <https://lesetoilesdelasunna.com>

? »

L'homme lui dit : « Non. »

Il lui demanda encore : « Et est-ce que tu lui as enseigné le Qor'ân ? »

L'homme lui dit : « Non »

Il [Abou Hafs] lui dit : « Que fait-il dans sa vie ? »

Il répondit : « L'agriculture »

Il lui dit : « Mais sais-tu pourquoi est-ce qu'il t'a battu ? »

Il lui répondit : « Non. »

Et c'est là [que Abou Hafs] lui dit : « Il se peut alors qu'il soit sorti un matin cultiver ses champs, assis sur son âne, ses bœufs tenus entre ses mains et les chiens derrière lui, lui qui ne connaît pas le Qor'ân, et que tu te sois opposé à lui à ce moment, et qu'il t'es prit pour une vache, et c'est la raison pour laquelle il t'a battu, tu devrais certes remercier Allah qu'il ne t'ait pas brisé la tête ! ». »

Thâbit al-Banâni -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Il est rapporté qu'un homme battait son père à un endroit sensible, on lui a dit : "Pourquoi le frappes-tu à cet endroit ?"** »

Et le père répondit : "Eloignez-vous de lui, car moi-même je battais mon père à ce même endroit, ainsi j'ai eu l'épreuve d'être battu par mon fils au même endroit, c'est pour cela qu'il n'a pas de reproche." »

Certains sages [Hukamâ] ont dit : « **Celui qui désobéit à ses pères et mères, ne sera pas content de ses enfants, celui qui ne demande pas conseil à autrui, arrivera difficilement à ses objectifs, et celui qui n'arrivera à rien, sa joie de vivre se dispersera. »**

Il est rapporté de Ach-Cha'bî -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- que le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- a dit : « **Qu'Allah accorde la miséricorde à un père qui a aidé son fils à lui être obligeant.** »²

Cela veut dire : qui ne lui commande pas de faire des choses qui pourrait le pousser à lui désobéir.

Il est rapporté qu'un des vertueux [*as-Salihîn*] n'ordonnait pas de chose à son fils ; et lorsqu'il fut interrogé sur cela, il répondit : « **Je crains pour mon fils, que si je lui ordonne de faire quelque chose, qu'il me désobéisse, et que pour cela il méritera le feu, or moi je ne brûle pas mon fils dans le feu. »**

² Hadîth faible. Voir "Dha'îf al-Djâmi'" n°3118" de al-Albânî et "as-Silsila adh-Dha'îfa" n°1946. Et la vérification de ce hadîth par al-Hâfidh al-'Irâqî dans "al-Ihyâ" qui le considère d'une chaîne de transmission faible.

"Les Étoiles de la Sunna – Pour la diffusion du savoir authentique." <https://lesetoilesdelasunna.com>

Et il est rapporté de Khalaf Ibn Ayoûb -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- un récit identique.

Al-Fudhayl Ibn 'Iyâdh -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **La parfaite bonté se situe dans :**

- **La piété envers les parents**
- **Le maintien des liens de parenté**
- **Le fait d'honorer ses frères**
- **Le bon comportement avec sa famille, ses enfants et ses serviteurs**
- **L'acquisition de sa religion**
- **La bonne acquisition de son argent**
- **Le fait de dépenser [cet argent] avec bienfaisance**
- **Le fait de retenir sa langue**
- **Le fait de se tenir chez soi, ce qui veut dire, de marquer de l'intérêt pour son travail tout en évitant l'assise avec des gens qui manque de réserve [Ahl al-Fadhoûl]. »**

Il est rapporté que le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- a dit : « **Quatre choses font partie de ce qui constitue le bonheur d'une personne :**

- **Une femme vertueuse**
- **Un enfant obligeant**
- **Un compagnon vertueux**
- **Et d'acquérir ce qui constitue sa subsistance dans son pays. »³**

Il est rapporté d'après Abî Hourayra -*qu'Allâh l'agrée*- que le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- a dit : « **Lorsque l'adorateur [d'Allah] meurt, son action s'interrompt excepté trois choses : une aumône courante, ou une science utile, ou un enfant vertueux qui implore le bien pour lui. »⁴**

Source : Tanbihoul Ghafiline wa yali-i Boustanoul 'Arifine.

³ Hadîth très faible. Voir "as-Silsila adh-Dha'îfa" n°759 de al-Albânî.

⁴ Hadîth Authentique. Authentifié par al-Albânî dans "Sahîh Abî Dâwoud" n°2504.

"**Les Étoiles de la Sunna** – Pour la diffusion du savoir authentique." <https://lesetoilesdelasunna.com>